Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 078-257802124-20250401-2025_003-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES, DE REALISATION, DE GESTION DU PARC D'AUTOMOBILES DESSERVANT LA GARE FERROVIAIRE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE – FORET DE MARLY (S.I.E.R.E.)

DELIBERATION 2025-003

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures, le Syndicat Intercommunal d'Etudes, de réalisations, de Gestion du parc d'automobiles desservant la gare ferroviaire de Saint-Nom-La-Bretèche – Forêt de Marly (S.I.E.R.E.), légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de L'Etang-la-Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel CORNALBA, Président.

	Délégués Titulaires	Présent	Absent	Pouvoir
L'Etang-la-Ville	Daniel CORNALBA	X		
	Olivia FOUCAUD-ROYER	X		
	Claude CABOCEL	X		
	Nicole LACHETEAU	X		
Saint-Nom-la-Bretèche	Gilles STUDNIA	X		
	Gérard PARFAIT	X		
	Karel KURZWEIL	X		
	Jean-Marc FRUCTUS		X	
Feucherolles	Michel DELAMAIRE	X		
	CALMELET Madeline	X		
	MAYSOUNABE Nathalie	X		
	Yves DEKEYREL	X		

Date de convocation : 10/03/2025
Date d'affichage : 10/03/2025

Nombre de délégués :
En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

L'arrêté des comptes de l'exercice 2024 fait apparaître sur le compte financier unique les sommes suivantes :

INVESTISSEMENT	Réalisé
Recettes Nettes N	10 464,24 €
Dépenses Nettes N	44 469,00 €
Résultat de l'exercice N (déficit)	-34 004,76 €
Résultat au 31/12 N-1 (déficit)	-10 148,24 €
Résultat au 31/12 N (déficit)	**-44 153,00 €**

FONCTIONNEMENT	Réalisé
Recettes Nettes N	106 087,01 €
Dépenses Nettes N	61 068,24 €
Résultat de l'exercice N (déficit)	45 018,77 €
Résultat au 31/12 N-1 (excédent)	85 829,63 €
Résultat au 31/12 N (excédent)	**130 848,40 €**

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 078-257802124-20250401-2025_003-DE

CALCUL DU BESOIN DE FINANCEMENT	
RAR en recettes	- €
RAR en dépenses	- €
Besoin de financement	- €
Résultat Investissement après financement des RAR	**-44 153,00**
Résultat Fonctionnement après couverture du besoin de financement	**86 695,40 €**

L'instruction comptable M57 dispose que l'excédent d'exploitation doit faire l'objet d'une délibération quant à son affectation.

En conséquence, le Comité Syndical est invité à prendre la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du dossier entendu,
Vu le compte financier unique 2024 relatif au budget du SIERE,
Vu l'instruction comptable M57,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement, d'un montant de 130 848,40 €, pour partie à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 44 153,00 €, et pour le solde à la section de fonctionnement, soit 86 695,40 €,

DIT que les excédents feront l'objet d'une reprise au budget primitif de l'exercice 2025.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance

Claude CABOCEL

Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisation, de Gestion du Parc d'Automobiles desservant la Gare Ferroviaire de Saint-Nom-la-Bretèche - Forêt de Marly

S.I.E.R.E

Le Président

Daniel CORNALBA